



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DU 19 MARS 2016 à DOUVRIN (62).

Membres présents :

M. Pierre AVELLAN , M René GUIDONI , M TOULET, Régis, M Jean-Paul LESTAGE, , M THOQUENNE, Gérard, M BOLLOCH, J-Christophe, M MUSCARI, Fabrice

Absents excusés : M Thomas PELTEY, M TASTET, Yves, Mme LE TINNIER, Anne, M LAJO, Fernand, M DEGUILLAUME, Jacques, M SAMSON, Dominique

La séance est ouverte à 18h00 salle de réunion de l'Hôtel LE COLIBRI à DOUVRIN (62).

Le président Pierre AVELLAN souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, constate que le quorum est atteint et que le comité peut valablement délibérer.

Il rappelle en insistant que les membres du comité ont un devoir de réserve sur les discussions émises en réunion que les avis de chacun même en divergence avec la majorité doivent être respectés et ne doivent pas être relatés et surtout déformés à l'extérieur des réunions. Certains propos sortis du contexte de la discussion de notre dernière réunion ont été mal perçus à tort d'ailleurs, car n'ayant pas de réels fondements, cette situation a créé des tensions dans les relations avec un Club de Race qui n'avait en aucun cas lieu d'être et qui ternis l'image de notre Club.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du P.V. de la réunion de Comité du 12 Juin 2015 à REVEL.
- Intervention de M. R. GUIDONI, Trésorier, sur le bilan des TAN et de la NE 2015.
- Compte Rendu de la Commission Élevage**
 - Intégration de l'ADN pour les homologations.
 - Évaluation des FEMELLES utilisées à la Chasse
- Candidatures au cursus de juges et d'experts confirmateurs**
 - Candidatures de juges Travail :
 - Mme SALLES, Emmanuelle
 - M GUIDONI, René
 - M MUSCARI, Fabrice
 - M IVARS, Stéphane
 - M BOLLOCH, Jean-Christophe
 - Poursuite assessorats cursus juge M COATMELLE, Louis
 - Les candidatures de juges au Pointer Club.
 - Juges Formateurs : Suite décision de la CUNCA sur CR du 05 janvier 2016.

- **Compte Rendu de la commission des élections,**
 - Date de réception des candidatures au domicile du président de la commission.
 - Modalités impression des bulletins
 - Dates d'envoi des bulletins aux membres
 - Dates de réception des bulletins au domicile du président de la commission, si nécessaire un contact téléphonique sera établi avec M Thomas PELTEY.

- **Compte Rendu de la commission Travail,**
 - Jury finale des jeunes.
 - Proposition Organisation championnat Europe Chasse Pratique en France en 2016.

- **Compte Rendu de la commission communication**
 - SITE, Face book, Newsletter
 - REVUE
 - SPONSORING

- **La boutique :**
 - Présentation nouveaux produits Anne-Marie PAGE

- **Les Régions et Délégations, JP LESTAGE**
 - Délégation Région Nord/Pas de Calais
 - Nominations et remplacements de délégations du Pointer Club

INTRODUCTION

1 - Approbation du P.V. de la réunion de Comité du 12 Juin 2015 à REVEL (31)

Le procès-verbal est soumis aux membres du comité, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2 - Intervention de M René GUIDONI trésorier.

Bilan des TANS 2015			
TAN	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT
Midi- Pyrénées	1283	977	306
Bretagne	508	428,58	79,42
Provence	580	436,10	143,90
Centre-Ile de France	575	438,90	136,10
Aquitaine nord	925	794,20	130,80
Auvergne	436	377	59
Nord	769	521,56	247,44
Limousin	374	219,70	154,30
Paca	409	407,65	1,35
Poitou-Charentes	589	600,36	-11,36
Franche-comte	455	265	190
Rhône Alpes	1318	844,75	463,25
Languedoc-Rous	932	640	292
TOTAUX	9153	6950,80	2192,20

FINALE DES JEUNES 2015			
RECETTES		DEPENSES	
FINALE		Hôtel -Repas	3078,30
Engagements	1350	Vin	195,70
Repas	1760	Frais organisation	50
		Indemnités Juges	700
		- Avellan :	300
		- Lebrun :	160
		- Santoire :	240
TOTAUX	3110		4024,00
	DEFICIT		914 €

3 - Intervention de Fernand LAJO, responsable des adhésions.

Monsieur LAJO étant absent aucun compte rendu n'est soumis au comité. Son exposé est repoussé à la prochaine réunion de comité

4 - Compte rendu de la commission d'élevage.

Concernant l'identification ADN pour les homologations de titres, le comité ne souhaite pas pour le moment l'intégrer dans la grille de quotation, considérant que les charges sur les éleveurs ont été suffisamment importantes ces dernières années. Néanmoins, lors de la NE 2016 à ROQUEBRUNE SUR ARGENS une identification ADN pourra être effectuée sur les chiens présents si nos propriétaires le souhaitent, et ce à un tarif préférentiel. Le docteur Philippe MIMOUNI s'est proposé pour effectuer ces prélèvements.

Jérôme PECOURT a effectué une action auprès des éleveurs

Fabrice Muscari présente un rapport demandé par le Pointer Club à Jérôme Pécourt concernant la sensibilisation des acquéreurs de chiots Pointers pour devenir membre du club. L'objectif était de prendre contact avec les acquéreurs de chiots Pointers pour les inciter à adhérer au club. Ce travail a été réalisé sur une durée de 6 mois, de mai à octobre 2015. Sur cette période, 158 chiots sont nés dont 58 chez des non membres du club. Durant cette période, 187 contacts ont été établis (88 mails et 99 courriers postaux) mais seulement 12 réponses sont revenues (6,4 %). Deux mois après ce travail, un contrôle sur le fichier adhérent montre que 4 nouveaux membres font partis des personnes contactées, soit une augmentation de 4 % grâce aux 6 mois de prospection. Suite à cette présentation, une discussion s'engage entre les membres du comité pour essayer de valoriser l'adhésion au club pour les acquéreurs de chiots Pointers. Le travail de Jérôme Pécourt est unanimement salué. Parmi les propositions discutées, le comité retient : 1/ la mise en place d'un tarif différentiel au cours des TAN en fonction de l'adhésion ou non au club (cf plus bas) ; 2/ de recommencer ce travail après avoir fait une campagne d'information sur la méthode de travail par courrier pour les éleveurs, sur le site internet du club et sa page Facebook.

Après discussion et majorité, le tarif des Tans est porté à compter du 01 janvier 2016 à 25€ pour les adhérents pour le 1^{er} chien puis 15€ pour le second et les suivants, 35€ pour les non adhérents. Les organisateurs pouvant vérifier par consultation du site l'appartenance au club des propriétaires

Une discussion est engagées sur le moyen d'évaluer les femelles lors des TAN's. Cette recherche s'adresse aux femelles de plus de 3 ans n'ayant jamais participé à des concours officiels (femelles utilisées à la chasse exclusivement) et ce afin de détecter des sujets de valeur appartenant à des personnes non initiées à la cynophilie officielle. Le projet définitif sera proposé par la commission d'Élevage, un test sera mis en place pour les épreuves TAN 2017.

Une rubrique Gibier Naturel sera ajoutée sur le livre d'honneur sur demande des propriétaires, avec rajout des titres obtenus.

5 - Compte rendu de la commission des expositions.

Le jury de l'Exposition Nationale d'Élevage qui aura lieu à ROQUEBRUNE SUR ARGENS est le suivant :

Mâles : Dr DEGUILLAUME - M DELATORRE - Mme DUMAND

Femelles : M TOULET – M TAGLIAFERRI – Mme AMIEL

Les classes ne concourant pas pour le CACS seront réparties entre les divers rings, en fonction du nombre de chiens engagés dans celles-ci.

6 - Juges Expos, Field-Trials et experts-confirmateurs

Des candidatures pour suivre le cursus de juge de travail ont été transmises au comité :

- M GUIDONI, René

- Pr MUSCARI, Fabrice

- M IVARS, Stéphane

- M BOLLOCH, Jean-Christophe

Ces demandes sont acceptées à l'unanimité.

- Mme Emmanuelle SALLES a présenté sa demande pour suivre le cursus de juge de travail. Un vote est demandé par le Président. 6 avis positifs, 1 abstention.

- M COATMELLE, Louis a effectué une demande auprès du Président de la SCC pour reprendre ses assessorats afin de terminer son cursus de juge de travail. Un avis favorable lui a été donné. Le comité se réjouit de cette réponse.

Le comité constate que nous sommes dans une pénurie importante de juges au Pointer Club depuis de trop nombreuses années. Le Président explique que notre politique de formation est insuffisante et rappelle que la formation est un des rôles fondamentaux de notre association. Le comité souhaite que des candidats possédant les prés requis (5 excellents en Field-Trial avec des chiens leur appartenant, où 10 excellents en exposition) et possédant la motivation nécessaire s'engagent dans un cursus de juge de travail où de standard.

Suite à la réunion de la CUNCA du 05 janvier 2016, Le Pointer club a eu la surprise d'apprendre à sa lecture que des juges formateurs du Pointer Club ont été radiés de la liste existante, et remplacés par d'autres juges. Le comité s'oppose fermement à cette radiation arbitraire et à ces nouvelles nominations et rappelle formellement que l'article 4 du règlement des juges, précise :

Art. 4 : Juges formateurs

La formation des juges de conformité au standard repose sur un corps de juges formateurs qui reçoivent, pendant leur jugement, des candidats aux fonctions de juge. (Cette méthode peut s'appliquer à la formation des juges d'utilisation dans le cadre d'un règlement spécifique.) Ils sont nommés par les associations de race, sur décision de leur comité, pour une durée de cinq ans renouvelable. Il est recommandé aux associations de race de nommer juge formateur celui ou celle qui accepte de participer aux sessions d'harmonisation et de coordination. Si l'association ne désigne pas de juge formateur, tous les juges qualifiés pour cette race seront formateurs. La radiation d'un juge formateur doit être approuvée par le comité de l'association de race, être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion de comité ayant pris cette décision.

Une lettre sera envoyée au Président de la CUNCA, afin que la décision prise par cette commission soit annulée. Une nouvelle liste de juges formateurs du Pointer Club sera transmise dans ce courrier.

7 - Compte Rendu de la commission de travail

Le comité souhaite que la finale des jeunes soit jugée par les personnes suivantes :

- Pr. MUSCARI
- M.GUIDONI
- M. THOQUENNE
- M. BOLLOCH
- M. ROBIN
- M. SANTOIRE
- M. MONTIGNY.

En ce qui concerne les échelles de valeur, les résultats doivent être envoyés à M René GUIDONI et ce malgré la parution automatique sur le site de Club à partir de l'outil Gescon

Le Pointer Club Français a envoyé une candidature pour l'organisation du Championnat d'Europe de Chasse Pratique au mois d'Octobre 2016 en Champagne-Ardenne, grâce à la collaboration de Mr Pascal BURLAT responsable de commission chasse de cette Canine. Un projet fini a été transmis par le Président au PCI.

Suite à des commentaires de propriétaires de chiens non sélectionnés au championnat d'Europe de Quête de Chasse et de Grande Quête 2016 en SERBIE, le comité rappelle qu'il était entendu clairement que les sélections auraient lieu en SERBIE par M Yves TASTET seul juge Français présent dans ce pays lors des concours amont aux épreuves internationales.

Lors d'une réunion entre les responsables de Club en Andalousie 2016 Un accord entre le CSA et le POINTER CLUB a été validé pour le partage des subventions de CE en SERBIE .

Pour les conducteurs ayant un chien en sélection équipe de France POINTERS et aussi en équipe SETTER ANGLAIS, la subvention est partagée à part égale par les 2 clubs .

250 Euros POINTER CLUB

250 Euros CLUB DU SETTER ANGLAIS

8 - Compte rendu de la Commission de Communication.

Le GAME-FAIR de Chambord a choisi l'année 2016 « Année du 7^{ème} groupe ». Cette manifestation d'importance aura lieu les 17/18/19 Juin 2016. Une Exposition Régionale d'élevage est organisée et sera jugée par le Dr DEGUILLAUME le 18 juin 2016. Le Pointer se doit d'être présent, Le comité souhaite que le plus grand nombre de ses membres participent à cette manifestation, les hébergements seront aux frais du club.

Un déplacement de notre Comité à CAMPO FELICE (Italie) était prévu pour Juillet 2016 répondant à l'invitation du Pointer Club Italien faite à notre club en 2015. Le Président propose que ce déplacement soit reporté en 2017 pour donner priorité à l'année 7eme groupe au Game –Fair. Cette proposition est retenue.

Le Président a fait une demande à la revue LA MORDOREE, organe officiel du CNB pour faire paraître une page de Publicité pour notre race, cette demande a été retenue par le CNB, son coût doit être fixé par le prochain conseil d'administration au congrès CNB 2016. Le comité validera cette publicité en fonction du cout demandé.

A 20h30 une pause dîner est effectuée. Reprise de la réunion à 22h00.

Le docteur Philippe MIMOUNI demande à intervenir pour expliquer la nouvelle loi sur l'élevage. Il précise que les chiens non LOF ne pourront plus apparaître sur les petites annonces. Il demande que soit expliqué aux éleveurs l'intérêt de produire des chiens inscrits au LOF sur la revue ou sur le site et les réseaux sociaux. Il explique qu'il est très simple d'obtenir un numéro SIRET, et qu'avec ce SIRET tous les frais relatifs à l'élevage d'une portée peuvent être déduits.

9- LA BOUTIQUE

Un nouveau logo support de COM a été créé à la demande du Président, Mr FAUGERE assisté de M COLINET on travaillé sur cette maquette qui a été réalisée par le Ste SANGUEMIELE (Italie)

Il s'agit d'une superposition d'un Pointer au galop et d'un Pointer en arrêt. Ce Logo servira de sujet pour les futurs vêtements de la Boutique. Notre responsable Anne Marie PAGE est en train de recueillir les différents devis de confection.

13- Délégations

Région NORD/PAS DE CALAIS :

Suite à un comportement jugé incorrect et manquant de sportivité lors des rencontres Saint Hubert Pour un délégué régional de notre Race. Le comité décide à l'unanimité de remercier Monsieur Pierre GRYSO.

Une demande a été faite à Madame Catherine FAUQUEMBERT pour assurer la responsabilité de cette délégation régionale NORD/PAS DE CALAIS, celle-ci a accepté cette charge. Des candidatures pour les délégations des départements constituant cette région ont été transmises au comité.

Mr Jean Pierre VERNET actuel délégué du 62, actuellement très impliqué dans l'activité fédérale des Chasseurs, a souhaité se retirer afin de laisser se mettre en place une nouvelle équipe.

Pour le département de la SOMME (80) 2 candidatures. M RAULT, et M BRIDOUX.

Le comité désigne M Philippe RAULT comme délégué de la SOMME.

Pour le département du PAS DE CALAIS (62), M Denis CONTART est nommé délégué.

Pour le département du NORD (59) M BOURGOIS est nommé délégué.

M ZULIANI sollicité par le Comité pour rejoindre cette nouvelle équipe, a précisé qu'il collaborera à cette dynamique.

Région PACA

Madame Christiane FRANCESCON-TEZA est nommée déléguée régionale.

Monsieur Alain BRUYERE est nommé délégué du VAR (83).

Monsieur Grégory COSTES est nommé délégué pour la LOZERE et viendra renforcer l'équipe de Languedoc Roussillon

M Fernand LAJO est nommé à la délégation régionale de la région AQUITAINE

M JP LESTAGE conserve les délégations pour les départements 33 et 24

C'est avec une grande tristesse que notre famille du Pointer a vécu le décès de notre ami Michel CAZAUBON délégué du 64.

Le comité charge JP LESTAGE responsable des délégations, de prendre contact avec M. Léon FOUCHARD pour le département (50)

Suite à démissions, ou inactivité de certains départements :

Le comité tient à remercier chaleureusement pour le travail effectué durant ces dernières années les délégués suivants :

M. DUPONT Jean pour la Savoie (73)

M. CLAUDE Fabrice pour le TARN (81)

M. LE GUERN Éric pour le FINISTERE (29)

M. NAUDIN pour la région ALSACE/LORRAINE

M. JACQUES Michel pour la MANCHE (50).

M. LE CHEVILLIER JP pour le MORBIHAN (56)

M. FLORES JM pour les ALPES de HAUTE PROVENCE (04)

M. MASSIERA pour les ALPES MARTIMES (06)

Questions diverses :

La NE 2016 est en cours de mise en place, une bonne dynamique est animée par l'équipe régionale. Mme FRANCHESCON, Mr BRUYERE responsable et Mr IVARS qui fournissent un travail amont considérable.

NE 2017 elle aura lieu dans la région EST, les responsables M NICOLAS et PECOURT étudient plusieurs propositions de sites.

Propositions pour les années suivantes :

2018 Région NORD par la nouvelle équipe NORD / PAS DE CALAIS

2019 Le comité souhaite une organisation dans la Région CENTRE/ AUVERGNE.

Suite à une circulaire ministérielle, la SCC a demandé aux clubs de race de modifier ou de compléter les statuts et les règlements intérieurs. Le secrétaire général après avoir mis en conformité les statuts et le règlement intérieur les a transmis aux membres du comité pour vérification. Une copie sera transmise à la SCC pour approbation. La validation de ces nouveaux statuts sera effectuée en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 29 mai 2016 en amont de l'assemblée générale ordinaire sur les lieux de la NE. La convocation à cette assemblée générale extraordinaire sera effectuée par voie informatique sur le site du Club.

Le président intervient pour remercier au nom du comité, notre SG Regis Toulet qui a fourni un travail important en rapprochant les statuts actuels du club et ceux imposés par la SCC

Affaire PALMERO. Un nouveau courrier émanant du conseil de M et Mme PALMERO a été envoyé au comité afin de connaître le déroulement du jugement du meilleur vétérinaire lors de la NE 2014 à ROYAN, avec menace de procédure. M THOQUENNE répondra par courrier à cette demande.

14 - Date et lieu de la prochaine réunion de comité.

La prochaine réunion de comité aura lieu le 29 mai 2016 sur le site de la N.E.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h 55.

*Regis TOULET
Secrétaire General*